

LES ACTIONS DU GDS 38

JUILLET 2021



Maison de l'Elevage
145 Espace des Trois Fontaines
38 140 RIVES
09 74 50 85 85

Ce document présente les actions du GDS ainsi que les tarifs d'analyses négociés avec le LVD 38 dans le cadre des plans proposés aux adhérents GDS.

Plan BVD	3
Boucles de prélèvement BVD	4
Contrat dépistage Paratuberculose.....	5
Plan assainissement Paratuberculose	5
Contrat dépistage Néosporose.....	6
Plan Avortements	7
Contrat dépistage Besnoitiose	8
Plan assainissement Besnoitiose.....	8
Kit intro bovin	9
Maladies à tiques	9
Kit intro ovin jeune (6 -24 mois).....	10
Kit intro ovin adulte (>24 mois).....	10
Plan cellules caprins	11
Statuts Sanitaires Ovins/Caprins	12
Garantie CAEV	13
Kit alpage	14
Prophylaxie.....	15
IBR.....	16
Concours/Comices.....	16
Caisse Coups Durs.....	17
Transport des prélèvements	18
Collecte de déchets de soins	18
Visite Nouveaux Installés.....	18
Formations	19
Agrodirect.....	19
Farago.....	19
Sites internet	19



PLAN BVD

Le plan BVD s'adresse aux exploitations ayant détecté un IPI ou un passage récent de BVD.

Conditions d'ouverture de plan :

- Etre adhérent au GDS depuis au moins deux ans et à jour de ses cotisations
- Avoir détecté un IPI ou un passage récent de BVD
- Visite d'ouverture du GDS avec invitation du vétérinaire traitant
- Avoir adhéré au plan de lutte régional contre la BVD

Déroulement du plan :

- Recherche de tous les IPI : analyses par PCR de tous les bovins n'ayant pas de statut garanti non IPI ou descendance présent sur l'exploitation
- Elimination des IPI dans les deux semaines suivant le résultat
- Prélèvements et analyses de cartilage auriculaire de tous les veaux naissants
- Analyses obligatoires de toute entrée +/- vaccination selon la pression infectieuse de l'environnement

Aides du GDS :

- 80 € veau laitier < 2 mois
- 150 € veau allaitant ou croisé < 2 mois
- 100 € autre bovin IPI
- 50 % de prises en charge des premières PCR de mélange
- 1,50 € par analyse supplémentaire (reprise PCR individuelle sur sang)
- Prise en charge de 2,50 € par analyse PCR sur cartilage

Les factures sont à régler au laboratoire (paierie départementale).

Le GDS rembourse l'éleveur sur présentation de la facture.

La prise en charge de 2,50 € par analyse PCR sur cartilage du GDS est directement refacturée au GDS par le laboratoire.

L'éleveur ne pourra pas bénéficier d'un nouveau plan pendant les 24 prochains mois.

Prix des analyses dans le cadre du plan :

- PCR mélange : 38 € HT (10 animaux)
- PCR individuelle : 7,50 € HT



BOUCLES DE PRELEVEMENT BVD

Dans le cadre du programme d'éradication de la BVD, la généralisation de la surveillance des troupeaux par l'utilisation des boucles BVD sur l'ensemble des veaux naissants a été validée pour la région AURA. Le dépistage des veaux est obligatoire pour attribuer un statut au veau (garanti non-IPI).

Prix des analyses et des boucles/boutons de prélèvement :

- Analyse cartilage : 4,50 € HT
- Prix d'achat du bouton de prélèvement : 2,38 € HT
- Prix d'achat boucles conventionnelles de prélèvement : 2,76 € HT
- Prix d'achat boucles électroniques de prélèvement : 3,53 € HT




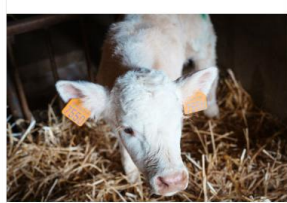




Aides du GDS :

- Prise en charge de 2,50 € par analyse PCR sur cartilage

L'éleveur paie 2 € HT par analyse au laboratoire.

Le laboratoire refacture la différence de 2,50 € directement au GDS.

Cette aide est accessible à tous les adhérents du GDS, sans obligation d'être en plan BVD, et mise en place automatiquement avec le laboratoire.

<p>ÉTAPE 1</p> <p>Kit d'identification et de dépistage BVD</p> 	<p>ÉTAPE 2</p> <p>Mise en place des boucles sur les pinces</p> 	<p>ÉTAPE 3</p> <p>Pose de la boucle de dépistage BVD sur l'oreille droite</p> 	<p>ÉTAPE 4</p> <p>Pose de la boucle d'identification sur l'oreille gauche</p> 
<p>ÉTAPE 5</p> <p>Placement du tube sur le trocart</p> 	<p>ÉTAPE 6</p> <p>Échantillon placé dans le sachet plastique et l'enveloppe</p> 	<p>ÉTAPE 7</p> <p>Ajout de la date de prélèvement et l'étiquette adresse du laboratoire</p> 	<p>ÉTAPE 8</p> <p>Envoi de l'échantillon dans les 48 h après prélèvement</p> 



CONTRAT DEPISTAGE PARATUBERCULOSE

Conditions d'ouverture du plan :

- Etre adhérent au GDS depuis au moins deux ans et à jour de ses cotisations

Déroulement du dépistage :

- Analyses sérologiques sur tous les bovins de plus de 24 mois
- Ne pas vendre d'animal détecté positif

Aides du GDS :

- 1,20 € HT par analyse

Les factures sont à régler au laboratoire.

Le GDS rembourse l'éleveur sur présentation de la facture et des résultats d'analyse.

Prix des analyses :

- Sérologie : 4,20 € HT

PLAN ASSAINISSEMENT PARATUBERCULOSE

Conditions d'ouverture du plan :

- Etre adhérent au GDS depuis au moins deux ans et à jour de ses cotisations
- Détenir un ou plusieurs animaux ayant fait l'objet d'une suspicion clinique de paratuberculose par le vétérinaire traitant
- Avoir confirmé par analyse de laboratoire le diagnostic de paratuberculose par mise en évidence de la bactérie sur un échantillon de bouse ou par une réponse sérologique positive
- Visite d'ouverture du GDS avec invitation du vétérinaire traitant

Déroulement du plan :

- Dépistage annuel de tous les bovins > 24 mois (sérologie ELISA)
- Elimination des séropositifs dans les deux mois
- Animaux présentant des signes cliniques et/ou ayant un résultat positif en coproscopie à éliminer dans les 8 jours
- Mise en place de plan de maîtrise sanitaire des risques de contamination

Aides du GDS :

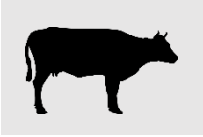
- 50 % des analyses de dépistage annuel
- 100 € par animal positif éliminé sur présentation du bon d'équarrissage ou du ticket de pesée

Les factures sont à régler au laboratoire.

Le GDS rembourse l'éleveur sur présentation de la facture.

Prix des analyses :

- Sérologie : 4,20 € HT
- PCR sur bouse : 30 € HT (analyse faite en Savoie)



CONTRAT DEPISTAGE NEOSPOROSE

Conditions d'ouverture du plan :

- Etre adhérent au GDS depuis au moins deux ans et à jour de ses cotisations

Déroulement du dépistage :

- Analyses sérologiques sur tous les bovins de plus de 6 mois
- Ne pas vendre d'animal détecté positif pour l'élevage
- Déclarer tout avortement conformément à la réglementation

Aides du GDS :

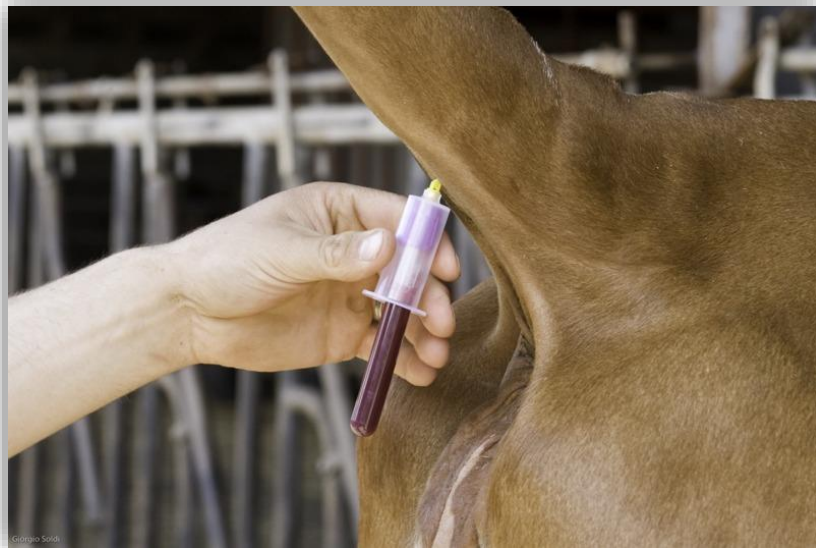
- 1,20 € par analyse effectuée

Les factures sont à régler au laboratoire.

Le GDS rembourse l'éleveur sur présentation de la facture et des résultats d'analyse.

Prix des analyses :

- Sérologie : 4,20 € HT





PLAN AVORTEMENTS

Condition d'ouverture du plan :

- Etre adhérent au GDS depuis au moins deux ans et à jour de ses cotisations
- Avoir déclaré au moins deux avortements sur un mois ou trois dans l'année
- Avoir déjà fait une recherche complémentaire d'analyses sur un des avortements (autre maladie que Brucellose)
- Visite d'ouverture du GDS avec invitation du vétérinaire traitant

Déroulement du plan

- Stratégie d'analyses en concertation avec le vétérinaire traitant

Aide du GDS

- 50 % des analyses
- 1 € par injection de vaccin fièvre Q pendant 3 années
- 77 € / animal réformé (si séropositif en néosporose)
- Dans la limite de 500 € d'aides toutes cumulées par cheptel et par plan

Les factures sont à régler au laboratoire.

Le GDS rembourse l'éleveur sur présentation de la facture.

Prix des analyses :

- Sérologie unique : 4,20 € HT
- 4 sérologies sur sang de mère (BVD, Fièvre Q, Chlamydie, Néosporose) : 16,80 € HT/ animal (ou 0 € si associé à une bactériologie)
- 5 PCR sur avorton (rate, rein, encéphale et caillette) (BVD, Fièvre Q, , Chlamydie, Néosporose, Leptospirose) : 70 € HT/ prélèvement
- 2 PCR sur mucus vaginal (Fièvre Q, Chlamydie) : 45 € HT/ prélèvement
- Cultures bactériologiques (bactériologie générale, listériose, salmonellose) sur avorton, placenta ou mucus vaginal : 30 € HT / prélèvement



CONTRAT DEPISTAGE BESNOITIOSE

Conditions d'ouverture du plan :

- Etre adhérent au GDS depuis au moins deux ans et à jour de ses cotisations

Déroulement du dépistage :

- Analyses sérologiques sur tous les bovins de plus de 6 mois
- Ne pas vendre d'animal détecté positif pour l'élevage

Aides du GDS :

- 1,20 € par analyse effectuée dans le cadre du plan départemental

Les factures sont à régler au laboratoire.

Le GDS rembourse l'éleveur sur présentation de la facture et des résultats d'analyse.

Prix des analyses :

- Sérologie : 4,20 € HT
-

PLAN ASSAINISSEMENT BESNOITIOSE

Conditions d'ouverture du plan :

- Etre adhérent au GDS depuis au moins deux ans et à jour de ses cotisations
- Détenir des bovins présentant des signes cliniques évocateurs de besnoitiose ou avoir confirmé le diagnostic par sérologie sur au moins un animal, ou avoir été en contact direct avec un élevage touché par la besnoitiose
- Visite d'ouverture du GDS avec invitation du véto traitant

Déroulement du plan :

- Analyses sérologiques sur tous les bovins de plus de 6 mois + confirmation Western Blot si déclenchement du plan national
- Contrôle de toutes les introductions, achats, pensions, prêts
- Elimination des bovins présentant des signes cliniques dans le mois suivant les résultats d'analyse
- Pour les bovins positifs sans signe clinique, stratégie d'assainissement selon la prévalence dans l'élevage

Aides du GDS :

- 1,20 € par analyse effectuée dans le cadre du plan 3 € par analyse effectuée pour le premier dépistage dans le cadre du plan national
- Entre 100 et 200 € par animal éliminé dans le cadre du plan (selon si plan départemental seul ou plan départemental + plan national)

Les factures sont à régler au laboratoire.

Le GDS rembourse l'éleveur sur présentation de la facture, des tickets de pesées ou bon d'enlèvement et des résultats d'analyse.

Prix des analyses :

- Sérologie : 4,20 € HT
- Western blot : 33 € HT (prise en charge à 100% pour l'ouverture du plan)



KIT INTRO BOVIN

Kit intro complet :

- Besnoitiose (sérologie)
- IBR (sérologie)
- BVD (PCR)
- Néosporose (sérologie)
- Paratuberculose (sérologie)

Prix des analyses :

- Sérologie paratub : 4,20 € HT
- Sérologie besnoitiose : 4,20 € HT
- Sérologie néosporose : 4,20 € HT
- Sérologie IBR : 4,20 € HT
- PCR BVD : 7,50 € HT

Aides du GDS :

- 9,30 € par kit

L'éleveur paie 15€ HT au laboratoire.

Le laboratoire refacture la différence directement au GDS (4,20 + 5,10 = 9,30 €).

MALADIES A TIQUES

Conditions :

- Bovin ayant des signes cliniques de maladies à tiques
- Etre adhérent GDS
- Sur demande du vétérinaire traitant, et dans la limite des 100 PCR réparties sur le département.

Pathogènes recherchées :

- *Anaplasma phagocytophilum* (agent de l'ehrlichiose)
- *Anaplasma marginale* (agent de l'anaplasmose)
- *Theileria / Babesia* (agents de la piroplasmose)
- *Mycoplasma wenyonii*

Aide du GDS : Pris en charge à 100 % par le GDS. (Facturation directe du LVD 38 au GDS)

Coût éleveur : 0€

Prix des analyses : 70€ HT PCR multiplex





KIT INTRO OVIN JEUNE (6 -24 MOIS)

Maladies recherchées :

- Fièvre Q (sérologie)
- Chlamydieuse (sérologie)
- Visna Maedi (sérologie)
- Border disease (PCR)

Prix des analyses :

- Sérologie fièvre Q : 4,20 € HT
- Sérologie chlamydieuse : 4,20 € HT
- Sérologie Visna Maedi : 4,20 € HT
- PCR Border Disease : 7,50 € HT

Aides du GDS :

- 5,10 € par kit

L'éleveur paie 15 € HT au laboratoire.

Le laboratoire refacture la différence directement au GDS (5,10 €).

KIT INTRO OVIN ADULTE (> 24 MOIS)

Maladies recherchées :

- Fièvre Q (sérologie)
- Chlamydieuse (sérologie)
- Visna Maedi (sérologie)
- Paratuberculose (sérologie)
- Border disease (PCR)

Aides du GDS :

- 4,30 € par kit

L'éleveur paie 20 € HT au laboratoire.

Le laboratoire refacture la différence directement au GDS (4,30 €).

Prix des analyses :

- Sérologie fièvre Q : 4,20 € HT
- Sérologie chlamydieuse : 4,20 € HT
- Sérologie Visna Maedi : 4,20 € HT
- Sérologie Paratuberculose : 4,20 € HT
- PCR Border Disease : 7,50 € HT

Le vétérinaire doit bien utiliser la "Fiche d'accompagnement des prélèvements" et l'envoyer avec les prélèvements au laboratoire.



PLAN CELLULES CAPRINS

Conditions d'ouverture du plan :

- Etre adhérent au GDS

Déroulement du plan :

- Première visite commune avec le GDS, la laiterie, le contrôle laitier, le vétérinaire traitant
- Etablissement d'un diagnostic précis de la situation
- Deux visites de suivi au cours de la 1^{ière} année et si besoin deux visites au cours de la 2^{ème} année :
 - Visites réalisées soit par le GDS, soit par le contrôle laitier, soit par la laiterie en fonction de la problématique mise en évidence (sanitaire, zootechnique...)
 - Réévaluation de la situation, accompagnement dans la mise en œuvre des mesures ajustement avec des mesures correctives.
- Comptages cellulaires sur toutes les chèvres en lactation au minimum 6 fois par an, en choisissant une formule d'adhésion au contrôle laitier à minima comprenant 6 contrôles cellulaires officiels annuels
- Enregistrement des mammites cliniques dans le carnet sanitaire
- Mise en œuvre des mesures prescrites lors du diagnostic établi lors de la première visite

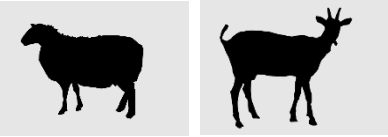
Aides du GDS :

- 30 € par chèvre de réforme due au taux cellulaire dans la limite de 5 chèvres et dans le cas où les moyennes géométriques du lait de tank sont supérieures à 3 000 000 cellules/ml sur au moins 2 mois de l'année

Durée de 24 mois maximum.

Un éleveur ne peut prétendre au plan qu'une fois tous les 4 ans.





STATUTS SANITAIRES OVINS/CAPRINS

Maladies recherchées :

Caprins :	Ovins :
- Paratuberculose	- Paratuberculose
- Fièvre Q	- Fièvre Q
- Chlamydieuse	- Chlamydieuse
- CAEV	- Visna Maedi

Il suffit de prélever 7 à 15 animaux, en fonction de l'effectif du troupeau, âgés de 24 mois et plus, pour une recherche sérologique des quatre maladies. Ces analyses peuvent être réalisées sur les tubes prélevés à l'occasion de la prophylaxie.

Effectif du troupeau	< 50	50 à 100	100 à 150	150 à 200	200 à 250	250 à 300	300 à 350	350 à 400	>400
Nb d'animaux à prélever	7	8	9	10	11	12	13	14	15

Réalisé de façon systématique sur les troupeaux de plus de 20 reproducteurs, en prophylaxie, pour 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023.

Peut être fait sur demande pour les cheptels avec moins de 20 reproducteurs. Le GDS prend en charge 100 % des analyses.

Prix des analyses :

- Ensemble de 4 sérologies pour 1 animal : 16,80 € HT / animal





GARANTIE CAEV

Conditions** d'acquisition de la garantie :

- Etre adhérent au GDS de l'Isère (sauf pour les nouveaux installés) depuis au moins 2 ans et être à jour de ses cotisations
- Avoir fait un sondage sérologique favorable (lors du statut sanitaire)
- 3 séries sérologiques négatives tous les 12 mois (+3 mois) sur les animaux de plus de 12 mois et les nouveaux introduits de plus de 6 mois

Maintien de la garantie :

- Contrôle sérologique annuel
- Toutes les introductions doivent provenir de cheptels garantis CAEV
- Pas de mélange avec un troupeau ovin
- Pas de rassemblements avec des animaux issus de cheptels non garantis CAEV

Prix des analyses : 4,20 € HT/analyse (analyses à la charge de l'éleveur)

** Le référentiel national détaillant les conditions de garantie est disponible au GDS





KIT ALPAGE

Analyses demandées :

- Montée : BVD et Besnoitiose
- Descente : Besnoitiose et Brucellose

Coût et aides des analyses (HT) :

MONTEE		DESCENTE	
	Coût par bovin		Coût par bovin
BVD	3,80 €	Brucellose	2,02 €
Besnoitiose	4,20 €	Besnoitiose	4,20 €
Aide du CD*	-50 %	Aide du CD	-45 %
Aide du GDS	-1 €	Aide du GDS	-0,42 €
Coût total par bovin	3 €	Coût total par bovin	3 €

*CD : Conseil départemental

Seuls les éleveurs isérois et adhérents au GDS peuvent bénéficier des aides.

Les factures sont à régler au laboratoire.

Le GDS rembourse l'éleveur sur présentation de la facture et des résultats d'analyse.

Organisation :

1/ Mise à jour de la liste des participants : le GDS envoie un courrier aux responsables des alpages pour la mise à jour de la liste de leurs participants. Il y aura également une fiche de renseignements à remplir pour connaître les dates prévisionnelles de montée et de descente et les analyses souhaitées.

2/ Le GDS envoie la liste de leurs bovins aux éleveurs participants. Ils n'auront qu'à cocher les bovins qu'ils souhaitent monter à l'alpage, et retourner cette liste au GDS (mail, courrier ou fax).

3/ Le GDS imprime des DAP avec les numéros des bovins concernés et les analyses souhaitées. Les DAP sont envoyés soit au vétérinaire de l'alpage soit au vétérinaire de chaque éleveur, suivant ce qui a été coché par le responsable sur la fiche de renseignements.

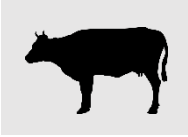
4/ Le principe sera le même pour la descente : édition de DAP et envoi au vétérinaire.

Seules les analyses effectuées avec un DAP seront prises en charge par le GDS.

Remboursement :

Comme évoqué précédemment, le GDS et le Conseil Départemental apportent une aide sur les analyses.

Remarque : Ce kit alpage peut évoluer chaque année.



PROPHYLAXIE

		Ateliers bovins allaitants ou laitier ne livrant pas de lait en laiterie	Ateliers bovin laitier livrant du lait en laiterie	Ovins - Caprins
		1 fois par an Du 1 ^{er} octobre au 30 avril	Sur lait de tank	1 fois tous les 3 ans La 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année après l'installation Du 1 ^{er} octobre au 31 mai
IBR	Cheptel indemne ou en cours de qualification	Dépistage sur tous les animaux de plus de 24 mois	2 analyses de lait / an	----
	Autres qualifications ou pas de bovins de plus de 24 mois	Dépistage sur tous les animaux de plus de 12 mois		
Brucellose		Dépistage sur 20 % des animaux de plus de 24 mois, avec un minimum de 10 bovins	1 analyse de lait / an	Dépistage sur tous les béliers, les animaux nouvellement introduits, et sur 15 % des femelles avec un minimum de 30 de plus de 6 mois
Leucose (selon les communes tous les 5 ans)		Dépistage sur 20 % des animaux de plus de 24 mois avec un minimum de 10 bovins	1 analyse de lait / an	----
Tuberculose		Cheptels à risques désignés par la DDPP	Cheptels à risques désignés par la DDPP dépistage sur sang	----
Varron (selon tirage au sort)		Dépistage sur 80 % des bovins de plus de 24 mois	Dépistage sur analyse sur le lait de tank	----

Dans le cadre de ses missions déléguées par l'Etat, le GDS se charge de programmer, en partenariat avec la DDPP, pour chaque nouvelle campagne de prophylaxie, les analyses à faire pour les maladies suivantes : tuberculose, brucellose, leucose, IBR et varron. Le GDS assure la mise en œuvre et le suivi des dépistages de prophylaxie annuelle. Pour se faire, le GDS envoie aux vétérinaires les Documents d'Accompagnement des Prélèvements (DAP). Ce document doit suivre les prélèvements sanguins au laboratoire.

Les frais de gestion de la prophylaxie ainsi que la gestion et les éditions d'ASDA sont facturées aux éleveurs : forfait de 11 € + 0.77€ / ASDA éditées.



IBR

L'IBR est un sujet complexe qui évolue régulièrement.

Le personnel du GDS est tenu au courant en temps réel de ces évolutions et a donc les compétences pour répondre aux questions des cas particuliers.

Ne pas hésiter à contacter le GDS pour toute question concernant l'IBR.

⇒ Il vaut mieux être sûr de faire les bonnes analyses au bon moment.

Aides du GDS :

- 4,20 € par sérologie IBR (prise en charge 100% du tarif de l'analyse pour les analyses)

Le laboratoire refacture directement au GDS.

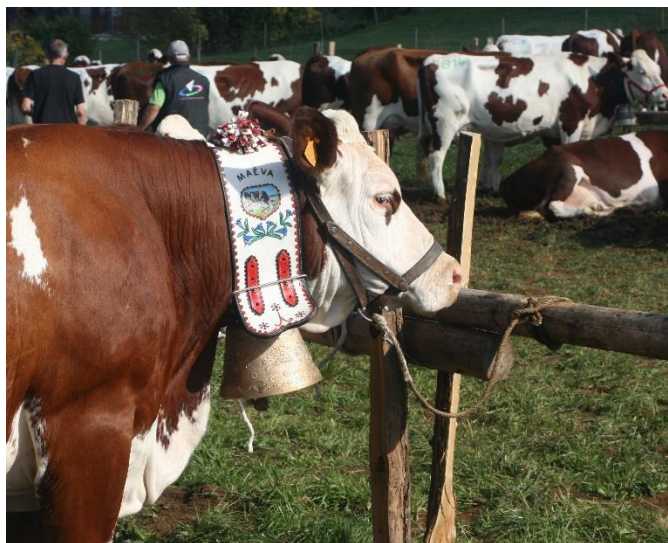
Pour les adhérents au GDS, les frais de gestion de l'IBR sont pris en charge par le GDS.

Pour les non-adhérents, le GDS leur refacture les frais de gestion de l'IBR : forfait de 25 € HT + 0,55 € HT / bovin jour.

Concours/Comices

Chaque règlement sanitaire est sous la responsabilité de l'organisateur du concours/comice. Le GDS peut être consulté pour apporter des conseils sanitaires.

- Si la déclaration et la liste des participants ont été transmis au GDS dans les délais
- Et s'il y a des demandes d'analyses, le GDS prend en charge à 100% de leur montant pour ses adhérents (4,20 € HT pour les analyses besnoitiose et 7,50 € HT pour les PCR BVD). Le laboratoire les facture directement au GDS.





CAISSE COUPS DURS

Le GDS propose un accompagnement technique et financier pour les adhérents ayant eu une forte augmentation de pertes liée à des raisons sanitaires.

Tout problème sanitaire grave à caractère exceptionnel et imprévisible, qui n'a pas déjà été indemnisé par d'autres assurances, mettant en péril la pérennité de l'exploitation sauf maladies réglementées par l'Etat, peut faire l'objet d'une demande d'aide à la commission « Caisse Coups Durs » (CCD).

Conditions d'attribution de la CCD :

- Etre adhérent au GDS depuis 3 ans sauf pour les nouvelles installations.
- Respecter la législation en matière d'identification, de prophylaxie et de police sanitaire
- Respect des "bonnes pratiques d'élevage" (contrôle des bovins avant introduction, troupeau suivi par le vétérinaire, etc.). Sinon, la commission pourra décider de diminuer, voire de supprimer l'aide.
- Si la commission le juge nécessaire, le versement de l'aide pourra être conditionné à la réalisation d'un suivi ou à la mise en place de mesures sanitaires.
- La CCD peut demander à être déclenchée à partir d'une augmentation du taux de perte sur l'année N, quatre fois supérieure au taux moyen des trois années précédentes.
- Sont exclus de l'attribution de l'aide :
 - les accidents (routes, ferroviaires, chutes, incendies, inondation, foudre, empoisonnement, corps étrangers, etc...),
 - les pertes où la responsabilité d'un tiers est reconnue (contamination, malveillance, responsabilité professionnelle, etc...),
 - les maladies réglementées prises en charge par le Fonds national agricole de Mutualisation du risque Sanitaire et Environnemental (FMSE).
 - les maladies pouvant être indemnisées dans le cadre de plans sanitaires proposés par le GDS :
 - BVD
 - Besnoitiose
 - Paratuberculose
 - les pertes consécutives à l'introduction d'animaux, quel que soit leur âge, non dépisté(s) et/ou non rendu(s) pour les maladies testées dans le cadre du "Kit Intro".
- L'éleveur ne peut être indemnisé que pour deux coups durs maximum (deux périodes d'un an) sur une durée de 5 ans.

Déroulement :

- Calcul de perte et vérification de l'éligibilité de l'éleveur
- Visite du GDS avec le vétérinaire traitant
- Enquête sur les causes de mortalités



- Proposition de mesures d'hygiène, d'élevage ou de soins susceptibles de mettre fin au coup dur ou d'empêcher qu'il ne se reproduise
- Rédaction d'un rapport pour présenter le dossier aux membres de la commission
- Validation de versement par la commission
- Versement sous conditions :
 - Accord de la commission Caisse Coups Durs
 - Respect des conditions générales du Fonds de Solidarité
 - Application des mesures sanitaires éventuellement proposées

Aides :

- Le montant de l'aide est calculé au cas par cas
- Aide du GDS (50 %)
- Aide du Conseil Départemental (50 %)

Ce règlement de la Caisse Coups Durs est susceptible d'être modifié.

TRANSPORT DES PRELEVEMENTS

Une tournée de collecte de prélèvements est organisée de manière hebdomadaire dans toutes les cliniques vétérinaires rurales du département. Le passage est organisé soit de manière systématique, soit sur demande des vétérinaires en fonction des besoins.

La prise en charge de cette collecte est faite par le GDS, le département et la DDPP.

COLLECTE DE DECHETS DE SOINS

Mise en place d'une collecte de déchets de soin type MNU sur plusieurs sites répartis sur le département.

Le GDS prend en charge l'intégralité de la collecte et de l'élimination des déchets de soin (60 € HT/exploitation) pour les adhérents GDS.



VISITE NOUVEAUX INSTALLES

- Etre installé depuis moins de 3 ans
- ½ journée d'information collective sur les risques sanitaires, et présentation du GDS
- Une visite de sensibilisation au sanitaire individuelle
 - Discussion autour des problèmes sanitaires de l'élevage
 - Facteurs de risque
- Présentation du GDS
- Chéquier sanitaire d'installation de 150 €



FORMATIONS

Le GDS propose à ses adhérents des formations sur des thématiques sanitaires :

- Gestion du parasitisme interne en élevage bovin
- Santé de la mamelle
- Eleveur, premier infirmier de son troupeau
- Santé du veau, maîtrise des diarrhées néonatales
- Maladies respiratoires du bovin : prévention et maîtrise
- Statuts sanitaires ovins/caprins
- Biosécurité en élevage de volailles
- Homéopathie



D'autres thématiques pourront être ajoutées à cette liste de formations.

AGRODIRECT

Agro Direct est une filiale des GDS. Elle commercialise une gamme très large de plus de 2000 produits et matériels nécessaires pour la maîtrise et la prévention des problèmes sanitaires de l'élevage et de ses productions.



Vous pouvez commander sur internet : www.agrodirect.fr ou directement au magasin, situé à Rives dans les mêmes locaux que le GDS.

FARAGO

FARAGO Isère est une filiale du GDS qui propose différentes prestations :

- Dératisation / désourisation
- Désinsectisation
- Parage bovins
- Ecornage
- Rainurage des bétons
- Désinfection
- Analyses d'eau



Le nouveau site de FARAGO 38 est en ligne : www.farago38.fr

SITES INTERNET

Vous trouverez tous les renseignements sur les actions du GDS sur le site suivant : www.frgdsaura.fr



Maison de l'Élevage
145 Espace des Trois Fontaines
38 140 RIVES
09 74 50 85 85
gds38@reseau-gds.com
www.frgdsaura.fr